



Télégramme hebdomadaire de l'USP n° 23 (7 -11.06.2010)

Activités parlementaires : le Club agricole et les groupes parlementaires « Biodiversité et protection des espèces » et « Protection de la nature et du paysage » ont discuté la problématique du mitage du territoire, dans le cadre de la révision en cours de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT). Par la voix de son directeur, l'USP a présenté la position de l'agriculture. La protection des terres cultivables et la limitation des zones à bâtir ont été au centre des discussions. D'un côté, il faut mieux protéger les surfaces agricoles, par exemple comme la forêt. De l'autre côté, il faut définir des mesures pour empêcher la perte de bonnes terres agricoles. Les exigences seront à introduire dans la première révision partielle de la LAT.

Swissness : alors que le projet de loi « Swissness » ne sera certainement discuté qu'au mois de septembre à la Commission des affaires juridiques du Conseil national, l'industrie de transformation conduit des discussions intensives pour alléger le projet du Conseil fédéral. Le groupe de travail « Swissness » de l'USP s'est penché sur les démarches à entreprendre du côté de l'agriculture. Tous les participants sont d'accord de tout mettre en œuvre pour que le projet actuel passe la rampe du Parlement. Les milieux de l'agriculture et des consommateurs vont s'adresser ensemble à l'opinion publique. En outre, l'USP va rechercher la collaboration avec des entreprises de transformation qui s'engagent pour une législation « Swissness » sévère et crédible.

Commercialisation des cabris : les conditions-cadres pour cette commercialisation ont été fixées pour 2011 avec les acheteurs. Une augmentation des prix pour les cabris de la période pascale a pu être obtenue, ce qui est réjouissant.

Remise de domaine : lors du cours annuel d'Agridea sur le thème de la remise du domaine, l'USP a présenté les bases de calcul pour déterminer la valeur du patrimoine et de l'inventaire et a informé sur l'importance d'adapter le portefeuille d'assurances à la nouvelle situation. Au cours de l'atelier qui a suivi, des questions comme la transmission de terrains à bâtir, l'estimation de l'inventaire et l'augmentation de la valeur de rendement lors d'investissements juste avant la remise de l'exploitation ont été approfondies.

Formation supérieure : en 2013, au moment où les premiers diplômés de la nouvelle formation initiale voudront poursuivre leur formation, il y aura lieu de disposer de l'offre et des critères d'examen pour la formation supérieure (brevet et maîtrise). Le concept a été accepté à l'issue de la consultation interne et il peut donc être réalisé. Il est basé sur une grande perméabilité à l'intérieur du champ professionnel. Il renforce les thèmes de l'économie d'entreprise et des marchés. Il réduit le volume de la maîtrise. Au niveau brevet et au niveau maîtrise, un examen final est introduit avec interaction entre les deux. Les modules des domaines de la production et des prestations de service pourront être validés sur les deux niveaux.